

1. Wie ist diese Korea-Mission heute dotiert, und welche Kosten fallen für den Bund an?

2. Wie beurteilt man die Zukunft dieser Mission? Wie stehen die Aussichten für eine Beendigung?

3. Trifft es zu, dass unsere Schweizer Delegation in diesen 28 Jahren vom Bund aus nie offiziell besucht und inspiziert worden ist? Dies im Gegensatz zu den drei anderen dort stationierten Delegationen aus Schweden, Polen und der Tschechoslowakei, die aus ihrer Heimat laufend offiziell besucht werden. Sollte meine Vermutung zutreffen, dann möchte ich den Bundesrat geziemend einladen, eine erste offizielle Inspektion von Bern aus zu veranlassen. Mir scheint, bei allem guten Sparwillen sollte der Aufwand von einigen Tausend Franken der Sache und unseren Landsleuten im Fernen Osten angemessen und wert sein.

Noch eine kleine Anmerkung zu einer anderen Sache, nämlich zu den Seiten 167 und 176, Organisation, Personal und Ausbildung. Diese Sache gehört eigentlich nicht hieher und ist heute nicht traktiert. Sie wissen aber, dass unter dem Titel «167 Obersten zuviel» die nationalrätliche Kommission bereits an die Presse gelangt ist. In einer Zeitung von vor zehn Tagen lese ich, dass 1995 141 Majore oder Hauptleute in der Instruktion zu wenig sein werden, anderseits aber 167 Obersten zuviel. Ich will nicht näher darauf eintreten, sondern nur erwähnen, wie der Niederschlag in der Presse ist. Es heißt hier: «Die Kommission empfiehlt, das EMD solle den weitgehenden Automatismus in der Bevölkerung der Instruktionsoffiziere beseitigen». Dies statt «Beförderung». – Es darf gelacht werden.

M. Chevallaz, conseiller fédéral: Le problème des places d'armes et de tir prend actuellement une importance accrue et suscite des réactions diverses dans la population des régions qui sont touchées, et le nom de saint Florian pourrait être évoqué aussi souvent que ceux de Nicolas de Flüe et de sainte Vérona.

Quelles en sont les raisons? Eh bien d'abord, notre pays est de plus en plus urbanisé, la présence de places d'armes et de casernes au centre des agglomérations, sans terrains d'exercice suffisants, avec le bruit et les transports que cela comporte, cette présence au sein des agglomérations n'est plus tolérable. C'est ce qui nous a amenés à abandonner, il y a déjà bien des années, la caserne de Bâle et c'est ce qui nous amène, cette année, à transférer la caserne de Lausanne à Moudon. Vous connaissez le cas de Zurich, où nous allons émigrer dans le Reppischthal, avec l'appui d'ailleurs du gouvernement zurichois. Ensuite, les terrains de recharge, les nouveaux terrains disponibles, à l'écart, se font rares. Partout poussent des résidences secondaires, partout se construisent des téléphériques, des skilifts, il s'établit des loipes pour coureurs de fond qui sillonnent le terrain.

Troisièmement, notre armée s'est profondément modifiée ces vingt dernières années; elle s'est motorisée, mécanisée: chars de combat, véhicules tout terrain, camions, motos, ont restreint à la portion congrue l'élément bucolique que le cheval apportait dans notre armée. D'autre part, l'armée tire plus vite, à une plus forte cadence; elle tire plus fort avec des projectiles plus efficaces.

Quatrièmement, ces éléments nouveaux et les nuisances qu'ils entraînent expliquent – s'ils ne les justifient pas, je m'empresse de le dire – les oppositions à la création de nouvelles places d'armes ou à l'extension des places de tir. Sans doute, on n'est pas contre l'armée, on le dit et on le proclame, mais on aimerait bien qu'elle aille faire du bruit sur le terrain du voisin.

Les oppositions sont d'ailleurs de natures diverses. Vous avez une opposition que j'appellerai agricole, qui n'est pas la plus vive, car il est toujours possible de trouver des arrangements, d'indemniser équitablement, de fournir un nouveau domaine sur un terrain fédéral, de trouver des solutions de remplacement. D'ailleurs, la présence de la troupe en certaines régions agricoles, je pense surtout à des régions d'alpages, ne compromet on peut dire pas

beaucoup ou pas du tout l'utilisation des pâtures. La Confédération entretient les chalets quand c'est sa propriété; elle crée des routes; elle loue aux paysans à des prix qui sont certainement favorables. L'agriculture a ainsi souvent avantage à ce que l'armée soit propriétaire des terrains qu'elle utilise. Elle a d'autre part avantage aux contrats passés avec le Département militaire fédéral, ces contrats qui permettent de canaliser l'utilisation des terrains, de la localiser, et qui limitent l'utilisation de la place de tir. Cette situation de contrat doit être considérée comme une situation favorable et beaucoup de communes ou de propriétaires qui se refusent à passer des contrats font un mauvais calcul, car nous avons le droit d'aller faire nos exercices ou nos tirs où cela convient à la préparation militaire. Il existe dans la loi sur l'organisation militaire une disposition qui dit que: «Les propriétaires ne peuvent s'opposer à l'usage de leurs terrains pour les exercices militaires. La Confédération est responsable des dommages.» Il s'agit de l'article 33. La situation découlant de l'application de l'article 33 est tout compte fait moins favorable aux agriculteurs que la situation de contrat.

A cet égard, la création de plates-formes de tir, non bétonnées, mais gravelées pour les obusiers blindés M 109, nous paraît préférable aux dégâts indemnités au hasard des terrains.

Après l'opposition des agriculteurs, avec lesquels très généralement nous pouvons nous entendre, s'ils restent en dialogue direct avec nous, il y a l'opposition des écologistes. Je m'empresse de dire que l'écologie est une philosophie utile, pour ne pas dire nécessaire, dans la civilisation où le béton, le fer et le moteur se multiplient. Il faut lutter, nous sommes d'accord, pour conserver à notre pays le maximum de paysages, de biotopes naturels, comme on dit. Nous en convenons volontiers et nous gardons un contact étroit lors de nos choix et de nos travaux d'aménagement avec les protecteurs compétents et attitrés de la nature. Notre collaboration avec eux, qui est un dialogue souvent serré, parfois vif, est dans l'ensemble une collaboration positive.

Sans manier le paradoxe – je ne voudrais pas aller trop loin dans mon évocation – je pourrais vous citer des cas où la création d'une place de tir a révélé une région jusqu'alors non foulée, non connue. Elle en a permis l'accès, en même temps qu'elle a préservé cette région de l'invasion des résidences secondaires qui n'auraient pas manqué de l'envahir d'une manière généralement désordonnée. Je puis vous donner une carte et vous inviter, par exemple dans la vallée du Petit-Hongrin. Il est démontré que le gibier même – je pousse encore plus loin le paradoxe – qui est bien conscient de la précision de nos armes, se sent aussi en sécurité sur le territoire d'une place de tir que dans le Parc national.

Enfin, la troisième opposition, celle que j'appellerai itinérante et omniprésente sur tous les champs où l'armée se déploie, est l'opposition des adversaires de cette armée. Elle est le fruit de comités d'action, issus généralement des grandes agglomérations urbaines, qui viennent prêcher la liberté aux villageois et les encouragent à la résistance sous de multiples prétextes, mais pour l'essentiel par hostilité fondamentale à la défense nationale.

Le Département militaire fédéral et le Groupement de l'instruction mettent et mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances, tout d'abord en développant l'utilisation de simulateurs de tir, de vol ou de parcours de chars dans l'artillerie, dans l'aviation et dans les plans d'exercice pour les chars. Je citerai les installations remarquables et passionnantes à utiliser de la caserne de Thoune. Ensuite par l'utilisation maximale de celles des places de tir qui présentent le moins d'inconvénients pour l'environnement; il en existe, même si elles sont souvent situées dans des régions de montagne où la place est inutilisable pendant quatre ou cinq mois par an. De plus, si les besoins deviennent impératifs, et ils le sont souvent, le commandement militaire et notre administration consultent en toutes circonstances les cantons et les communes et les contacts

entre les services du département, respectivement les officiers chargés des places ou des arrondissements et les communes et les cantons sont généralement fort bons et fort cordiaux. Il est tenu compte dans la plus large mesure possible des arguments et des propositions des autorités locales, mais il est bien clair que nous ne pouvons pas mettre toute l'armée en simulation et faire jouer tous les exercices de tir devant des «Baranoff». Il faut tout de même de temps à autre aller au grand air et faire des tirs réels. Nous ne pouvons pas non plus, comme on en avait émis l'idée, déplacer des bataillons, des écoles de recrues ou des compagnies à l'étranger. Il n'y a pas très longtemps, on nous a proposé un terrain pour des manœuvres de chars en Autriche, pays neutre, — nous ne pourrions pas nous exercer dans un pays de l'OTAN ni dans un pays du Pacte de Varsovie; la proposition ne nous en a d'ailleurs pas été faite — terrain qui se trouvait à 10 ou 20 kilomètres de la frontière tchèque. Comme l'Autriche est sous une surveillance précise de la part de ses grands voisins, je ne sais si l'arrivée inopinée d'une compagnie de chars suisses sur ce terrain d'exercices situé près de la frontière tchèque aurait été bien accueillie autre part. Je crois qu'il faut borner nos exercices extérieurs au domaine de l'aviation. Encore actuellement, quelques pilotes de notre aviation, du fait de la petitesse de notre terrain, s'entraînent au tir ou au vol en Suède ou dans un autre pays neutre.

Ainsi, les engins Rapier dont vous avez décidé l'acquisition l'année dernière ne peuvent pas être tirés en Suisse à cause de l'exiguïté du territoire. Les essais sont effectués par des spécialistes — et non par les corps de troupe — soit en Australie, soit quelque part au nord de l'Ecosse.

Nous tenons par ailleurs à limiter les zones d'entreprise, à fixer des horaires restreints à nos tirs, à distribuer du travail dans les régions où nous nous installons; nous participons de manière active au maintien d'une vie économique dans certaines régions situées à l'écart — je pense entre autres au Haut-Valais et au canton de Glaris. Toutefois, la nécessité de notre défense subsiste et il convient de rappeler parfois qu'un pays est toujours occupé par une armée: si ce n'est la sienne, ce qui est tout de même acceptable, ce pourrait être celle d'un pays étranger. Voilà ce que je puis répondre sur un plan général.

En ce qui concerne plus particulièrement le cas de Rothenthurm, je précise que l'armée y possède depuis longtemps un grand nombre d'hectares, qu'une compagnie de recrues y est régulièrement cantonnée, que l'école de recrues de Schwyz et d'autres troupes y effectuent leurs tirs. Pour nous, le problème consiste à passer à l'extension de cette place — extension limitée d'ailleurs — c'est-à-dire à la construction d'une caserne en remplacement de celle de Schwyz. Tel est le problème. Dans le cas particulier, il ne s'agit pas d'une invasion blindée, mais de troupes d'infanterie ou de troupes motorisées qui, à notre avis, ne déparent pas la région et qui maintiendront suffisamment l'intégrité du biotope remarquable de cette plaine tourbeuse de Rothenthurm.

De vives discussions ont lieu actuellement, mais nous sommes tenaces, car nous avons la certitude que les gouvernements des cantons de Schwyz et de Zoug sont avec nous. Je crois que, grâce à de patientes négociations, nous arriverons à nos fins à Rothenthurm et c'est bien là ma volonté.

Dans le cas d'Eriswil, on a quelque peu dramatisé la situation. La place qu'occuperont les positions de tir est assez restreinte. Le nombre des exercices ne dépassera pas trente jours par an, pendant lesquels ce ne sera pas un circuit infernal d'avions qui sillonnent le ciel, mais un ou deux appareils qui se promèneront à des heures bien déterminées. Vous comprenez en l'occurrence la nécessité de disposer d'un endroit pour permettre à nos spécialistes d'exercer le pointage du tir Rapier. Telle est la situation, Monsieur le président.

En ce qui concerne la question soulevée par M. Steiner, je vous rappelle que la délégation de Corée existe depuis vingt-huit ans et qu'elle est issue de l'armistice signé entre

la Corée du Nord et la Corée du Sud à la suite de l'intervention dans la guerre des Nations Unies, représentées surtout par les Etats-Unis. Une ligne de démarcation a été établie et cette commission d'armistice, composée sauf erreur de six délégations — trois de l'Est et trois non pas de l'Ouest, puisque nous en sommes et que nous sommes neutres, mais je dirai trois qui ne sont pas de l'Est — assure un certain contrôle du respect de cet armistice ou tout au moins de cette ligne de démarcation. Ce n'est pas un rôle complètement passif car, de temps à autre, il se passe quelque chose. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de la Corée du Nord et j'ai pu ainsi me rendre compte que le désir de voir la Corée du Sud tomber dans leurs bras existe réellement. Ainsi donc, au nom des Nations Unies, nous participons à un contrôle qui a pour but le maintien de la paix. Je ne suis pas en mesure de vous dire quand se terminera cette mission, mais elle prendra fin sans doute un jour ou l'autre, car elle n'est pas éternelle.

En ce qui concerne les membres actuels de cette commission, je précise qu'elle se compose tout d'abord d'un chef de délégation, qui porte le titre de général — c'est le seul général que se paie l'armée suisse — un Generalmajor comme l'on dirait en allemand, ou un Major-General comme l'on dirait en Angleterre. Ce général helvétique, qui porte un uniforme sui generis, orné d'une sorte de petite couronne délicate, un peu moins chargée que celle de nos brigadiers, est en principe un premier-lieutenant de nos services diplomatiques qui a bénéficié d'une promotion rapide. Un de mes amis qui a exercé cette fonction s'est promené en train en Suisse, avec un très grand succès, m'a-t-il assuré. Néanmoins, ce n'est pas là la seule activité de ce général; il est avant tout un diplomate. On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi nous n'enverrions pas là-bas un de nos militaires. Comme nous allons le voir tout à l'heure, il existe quelques possibilités de déléguer un colonel qui a bien mérité de la patrie pour avoir été à la tête d'une école de recrues pendant six ans.

Au-dessous de ce général, il y a trois officiers, dont en général un officier supérieur, deux télégraphistes ou radios, qui nous sont prêtés par Radio suisse, et, ce qui est particulièrement important, un chef de cuisine. Telle est la composition de l'équipe. Cela nous coûte un petit demi-million par année mais reconnaissions que c'est là la modeste contribution d'un pays prospère et riche au maintien de la paix dans une région du monde. Je considère que nous ne faisons pas partie des Nations Unies et que le sacrifice qui nous est demandé est supportable.

Comme vous l'avez fait observer avec raison, il n'y a pas eu jusqu'ici de visite de la mission. On nous a proposé d'envoyer là-bas un de nos officiers généraux en tournée. Avec l'esprit d'économie qui m'anime — comme il vous anime tous — j'ai répondu que ce serait évidemment un très beau voyage, mais qu'il conviendrait peut-être d'y joindre une autre opération, une autre visite d'ordre militaire, celle-là. Il ne nous a pas paru absolument indispensable d'envoyer là-bas un représentant de notre pays, moyennant une dépense de quelque 10 000 francs probablement, afin de serrer la main de ces sept personnages qui rentrent pratiquement chaque année en Suisse, qui ont la possibilité de venir nous serrer la main et nous raconter ce qu'ils font et qui reçoivent certainement la visite de l'ambassadeur de Suisse à Séoul, mais si vous insistez, nous envisagerons malgré tout l'éventualité de ce voyage, ce qui fera certainement plaisir à la personne déléguée.

Vous avez évoqué ensuite l'allusion faite aux 165 ou 167 colonels qui seront surnuméraires en 1995 — je ne sais pas exactement quel est le nombre qui a été trouvé par la Commission de gestion de Conseil national. La presse s'en est largement nourrie et tout le monde pense qu'il y a déjà actuellement 167 colonels qui font des plages en papier et lisent leurs journaux en taillant des crayons dans des bureaux où il n'y a rien à faire. Ce n'est pas une image exacte de la situation. Je ne puis vous garantir que l'ensemble du personnel d'une administration — qu'elle soit publique ou privée, d'ailleurs — soit toujours formé de stakhan-

vistes dévoués à cent pour cent et que les porte-plume s'écrasent sur les pupitres ou que les machines à écrire chauffent, certes non! Mais dans l'ensemble, notre personnel est pleinement employé et la situation de ces 167 colonels est prospective. Elle sera, paraît-il, selon les computers, effective en 1995. Nous avons quand même devant nous une bonne douzaine d'années, en tout cas, qui nous permettront de trouver un emploi approprié pour ces colonels ou d'en réduire le nombre. Laissez-nous encore le choix de la solution. Je crois que déclarer brutalement que l'on arrête, pour la moitié des instructeurs, la carrière au grade de major aurait pour résultat de freiner très sérieusement un recrutement qui offre déjà quelques difficultés. Mais il y a là un problème que l'on a bien fait d'évoquer. Nous y songeons et nous vous proposerons des solutions. Je crois avoir répondu à toutes vos questions.

Genehmigt – Approuvé

Volkswirtschaftsdepartement
Département fédéral de l'économie publique

Munz, Berichterstatter: Die Geschäftsprüfungskommission hat dem Departement eine ganze Reihe von Fragen vorgelegt. Das hat – wie könnte es anders sein – bei Adam angefangen, wobei in diesem Fall nicht der alte Adam gemeint ist, sondern der bekannte Adam aus Brüssel. Alle Fragen, die wir gestellt haben, sind von den Mitarbeitern des Departements in einer Art und Weise beantwortet worden, dass die Kommission zufriedengestellt war. Mit einer einzigen Ausnahme, nämlich der letzten Frage, die sich – wie könnte es anders sein – natürlich auch mit den Hormonen beschäftigt hat, über die Herr Ulrich vor einer gewissen Zeit schon zu uns gesprochen hat. Dass man mit den Hormonen natürlich nicht wissenschaftlich operieren kann und man sich hier im Bereich des Glaubens befindet, hat sich in der Diskussion der Kommission ganz einwandfrei ergeben. Es hätte deshalb auch keinen Sinn, wenn ich mich da verbreiten wollte. Wilhelm Busch durfte vor 100 Jahren noch erklären: «Was einer sicher weiß zu glauben, das darf sich jeder wohl erlauben.» Heute sind wir viel weiter, heute glaubt man zuerst und behauptet nachher, es zu wissen. Da muss man eben schweigen und muss sagen, jeder solle es selber wissen. Ich kann hier nur die etwas exemplarische Behauptung wiederholen, die ich auch in der Kommission aufgestellt habe: Trotz allem leben wir heute gesünder als unsere Grossväter, was allein dadurch bewiesen wird, dass wir im Durchschnitt 25 Jahre länger leben und dabei im allgemeinen erst noch recht gesund sind. Darüber will ich mich aber nicht mehr weiterverbreiten. Ich will auch den Herrn Bundesrat nicht bemühen, uns mit dieser Hormongeschichte noch zu unterhalten.

Im Bericht des Volkswirtschaftsdepartements befinden sich im Eingangskapitel bemerkenswerte Ausführungen über die Konjunkturlage – einerseits die internationale Konjunktur, dann unsere eigene Konjunkturlage – und dann bei den Problemen der Weltwirtschaft bemerkenswerte Ausführungen über die Gefahr des Protektionismus. Über die Konjunktur, die wir letztes Jahr hatten, zu berichten, ist nicht mehr von grossem Interesse, denn wir wissen alle, dass wir 1980 eine gute Konjunktur erlebt haben. Das gilt international vielleicht nicht in gleicher Masse, aber ganz sicher für die Schweiz. Prognostik ist auch eine moderne Wissenschaft geworden, in Zeiten des modernen Aberglaubens machen sich die Prognostiker aller Sorten breit und finden immer mehr Gehör; so geht es auch mit der Konjunktur. Über die Konjunktur ist in den ersten Monaten dieses Jahres so viel prognostiziert worden, dass jene, die mit der Wirtschaft leben müssen und einigermassen auf die Konjunkturaussichten angewiesen wären, nicht mehr recht wissen, was man eigentlich glauben soll. Es wäre vielleicht doch von einem grossen Interesse, aus der Sicht des Bundesrates einige Bemerkungen zur Konjunkturentwicklung in

diesem Jahre zu hören, nachdem immerhin die ersten fünf Monate hinter uns gebracht sind.

Was den Protektionismus betrifft, so wissen wir alle, dass gerade dieser für eine Volkswirtschaft wie die schweizerische, die ausserordentlich auf einen offenen Handel angewiesen ist, eine grosse Gefahr darstellt. Das ist im Bericht auch ausgeführt. Leider ist nicht anzunehmen, dass die Gefahr des Protektionismus mit dem Jahre 1980 verschwunden ist, sondern dass sie weiter lauert und sich vielleicht sogar noch verstärken kann, und ich wäre Herrn Bundesrat Honegger sehr verbunden, wenn er auch zu diesem Problem einige Worte sagen könnte.

Bundesrat Honegger: Ich danke Herrn Munz für seine Berichterstattung. Ich will gerne versuchen, auf die beiden Fragen, die er an mich gerichtet hat, eine Antwort zu geben. Zunächst aber noch eine Bemerkung zu der Hormongeschichte. Sie ist noch nicht endgültig abgeschlossen. Die Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates hat vom Nationalrat ja den Auftrag erhalten, eine Untersuchung anzustellen über die Vorgänge im Zusammenhang mit der Hormonangelegenheit. Die Arbeiten – u. a. zahlreiche Hearings, die veranstaltet werden – sind im Gange. Ich hoffe, dass die Hormongeschichte etwa Ende des Jahres endgültig begraben werden kann.

Nun zu den beiden Fragen von Herrn Munz. Zunächst zur Konjunkturentwicklung in unserem Land. Sie werden im Zusammenhang mit einem parlamentarischen Vorstoss von Herrn Baumberger über die nationale und internationale Konjunkturlage – ich glaube anfangs nächster Woche – eingehend orientiert werden. Ich nehme an, dass dann Gelegenheit vorhanden ist, etwas vertiefter auf die auch jetzt von Herrn Munz aufgeworfenen Fragen zu antworten. Nur ganz kurz für heute: Ich glaube, die schweizerische Konjunktur hat ihren Höhepunkt überschritten. In der Folge der anhaltenden wirtschaftlichen Abschwächung in unseren wichtigsten Absatzländern hat vor allem die Auslandsnachfrage nach schweizerischen Erzeugnissen nachgelassen. Dank unverändert günstiger Binnenkonjunktur darf allerdings die gesamtwirtschaftliche Entwicklung – und namentlich im internationalen Vergleich – noch als recht günstig bezeichnet werden. Die Industrieproduktion hält sich noch leicht über dem Vorjahresniveau, viele Branchen arbeiten sogar nahe an der Kapazitätsgrenze; man darf auch darauf hinweisen, dass der Arbeitsmarkt – wenigstens heute noch – praktisch ausgetrocknet ist. Die stärkste Stütze unserer Konjunktur bildet zurzeit die Baunachfrage, aber auch die Kaufbereitschaft der Konsumenten ist in unserem Lande nach wie vor – ich möchte fast sagen – überraschend stark. Nachgelassen hat demgegenüber in den letzten Monaten die Dynamik der Aussenhandelsentwicklung. Das Defizit der Handelsbilanz hat sich in den ersten drei Monaten gegenüber der Vorjahresperiode um rund 800 Millionen Franken auf knapp 2 Milliarden verringert. Wenn diese Tendenz anhält, kann für 1981 bereits wieder mit einem Überschuss in der schweizerischen Ertragsbilanz gerechnet werden, nachdem wir letztes Jahr ein Defizit, und zwar in der Grössenordnung von rund einer Milliarde Franken, zu verzeichnen hatten. Schwachstelle in unserer doch insgesamt positiven Wirtschaftspolitik ist die Inflationsentwicklung. Sie kennen die entsprechenden Zahlen. Heute wird – glaube ich – in der Presse das Resultat des Monats Mai bekanntgegeben. Die Inflationsrate betrug im Mai 6 Prozent, etwas weniger also, als wir gerechnet hatten. Sie mögen sich erinnern, dass wir vor zwei Monaten den Höhepunkt mit 6,3 Prozent erreicht hatten. Wir waren nicht ganz sicher wegen der Mietpreiserhöhungen, die im Mai im Index verarbeitet werden, ob nicht die 6,3-Prozent-Höhe sogar überschritten würde. Das ist nun glücklicherweise nicht der Fall. Die Inflationsquote macht – so hoffe ich – bei 6 Prozent nun halt.

Hauptursachen für diese Inflation sind der relativ schwache Franken, der unsere Wirtschaft leider nicht mehr vom Inflationsimport abschirmt, wie das in den letzten Jahren glücklicherweise der Fall gewesen ist. Mitverantwortlich für die